



BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Le Budget Supplémentaire a principalement pour objet d'incorporer les résultats de l'exercice précédent ainsi que les crédits d'investissement 2023 à reporter sur l'exercice 2024.

Présentation par section	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	4 612 048.65 €	3 525 651.00 €
Investissement	7 668 770.70 €	7 668 770.70 €
Total du budget	12 280 819.35 €	11 194 421.70 €

Ce Budget Supplémentaire prend en compte l'affectation des résultats 2023 décidée par le Conseil Municipal le **26 juin 2024** soit **5 507 150.59 €** répartis de la façon suivante :

- ✓ **2 961 739.94 €** destinés à couvrir les restes à réaliser (4 731 666.58 €) déduction faite de l'excédent d'investissement (1 769 926.64 €) ;
- ✓ **1 635 800.00 €** de dotation complémentaire en réserve pour des opérations nouvelles d'investissement ;
- **909 610.65 €** correspondant à l'excédent final 2023 étant reporté à nouveau à la section de fonctionnement.

Les restes à réaliser sont à hauteur de **5 532 970.70 €** en dépenses et **801 304.12 €** en recettes.

Abstraction faite des crédits reportés et des résultats affectés, le Budget Supplémentaire se présente comme suit :

Section de Fonctionnement	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	TOTAL
Dépenses	2 425 651.00 €	1 100 000.00 €	3 525 651.00 €
Recettes	3 702 438.00 €	0.00 €	3 702 438.00 €

Section d'Investissement	Mouvements réels	Mouvements d'ordre	TOTAL
Dépenses	2 135 800.00 €	0.00 €	2 135 800.00 €
Recettes	3 997 539.94 €	1 100 000.00 €	5 097 539.94 €

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Dépenses et recettes réelles d'investissement

Dépenses réelles : **2 135 800.00 €**

- Outre les crédits reportés et les ajustements comptables au sein de certains programmes, virement de chapitre (20, 21 et 23), il y a lieu de prévoir une inscription de dépenses nouvelles à hauteur de **2 135 800.00 €** :

Soit

- Les travaux de la caserne HUXELLES : 500 000.00 € ;
- Les travaux de la Cadette : 360 000.00 € ;
- Des travaux de maintenance dans les écoles : 58 000.00 € ;
- Les travaux de la salle Norbert Merlen (complément) : 500 000.00 € ;
- L'installation d'une nouvelle chaufferie dans les ex locaux Delta : 36 000.00 € ;
- Le pôle basket – avenant SOCOTEC ENVIRONNEMENT : 7 000.00 € ;
- Le pôle basket – avenant SOCOTEC mission contrôle technique : 12 000.00 € ;
- Le pôle basket – diagnostic PEMD : 14 000.00 € ;
- Le pôle basket – avenant maîtrise d'œuvre : 400 000.00 € ;
- Le pôle multisport – AMO programmation : 40 000.00 € ;
- La démolition du hangar collecte rue Poincaré (complément) : 18 000.00 € ;
- Le remboursement de l'avance de subvention de l'ANS pour le pôle multisport : 28 800.00 € ;
- L'installation d'une nouvelle chaufferie dans les ex locaux Loups de mer : 72 000.00 € ;
- L'acquisition de matériel/logiciel pour la sécurisation des systèmes d'information pour la DSI : 76 000.00 € ;
- Logiciel Acte Office (complément) : 10 400.00 € ;
- L'acquisition d'un logiciel G-contrat : 3 600.00 €.

En recettes réelles d'investissement, outre les crédits reportés et les excédents de fonctionnement capitalisés (4 597 539.94 €), il y a lieu de diminuer les recettes d'investissement à hauteur de **600 000.00 €** puisque celles-ci seront encaissées en section de fonctionnement (les IRU liées à la cession du réseau câblé).

B. Dépenses et recettes d'ordre d'investissement

Les dépenses d'ordre d'investissement : **0.00 €** ;

Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à **1 100 000.00 €** (virement de la section de fonctionnement).

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Dépenses et recettes réelles de fonctionnement

Dépenses réelles : **2 425 651.00 €**

Soit

- **195 799.00 € au chapitre 011 – charges à caractère général**

Dont

- 149 000.00 € pour le gardiennage du site de SPORTICA ;
- 55 751.00 € pour les prestations demandées à ORANGE Cyber Sécurité avec l'installation de briques EDR, à KEOPS et INEO pour palier la cyberattaque du 25 avril 2024.

- **175 581.00 € au chapitre 012 – charges de personnel et frais assimilés** pour le recrutement de 10 postes à compter de septembre 2024 dans le cadre du PSE de la RGESL. La commune recrute également en CDD deux apprentis.
- **2 039 090.00 € au chapitre 65 – autres charges de gestion courante :**
 - Dont
 - 1 993 100.00 € pour la subvention complémentaire versée à la RGESL pour la gestion du PSE ;
 - 26 500.00 € pour la location d'un EDR (solution intégrée de sécurité des terminaux) ;
 - 8 800.00 € pour l'abonnement au logiciel « Citron » sur la gestion des fluides ;
 - 8 000.00 € en subvention exceptionnelle pour le championnat de France de canoë kayak.
- **15 181.00 € au chapitre 67 – charges exceptionnelles** en titres annulés sur exercices antérieurs
 - Dont
 - 2 308.00 € de prélèvement sur l'AC 2023 suite à l'adhésion de la commune au service commun proposé par la CUD pour l'instruction des enseignes et pré-enseignes ;
 - 12 811.00 € suite au sinistre incendie de l'école Anatole France 2. Les écritures de 2023 doivent être annulées pour être repassées à titre individuel ou à titre solidaire conformément à la décision de justice.

Recettes réelles : 3 702 438.00 €

Soit

- **600 000.00 € au chapitre 70, compte 70388 – autres redevances et recettes diverses** pour l'encaissement des IRU dans le cadre de la cession du réseau câblé.
- **26 775.00 € au chapitre 73 – impôts et taxes (sauf 731) :**
 - Soit
 - 26 775.00 € sur l'Attribution de Compensation au vu des éléments notifiés par la CUD.
- **247 680.00 € au chapitre 731 – fiscalité locale compte 73111 – impôts directs locaux.**
- **796 251.00 € au chapitre 74 – dotations et participations**
 - Dont
 - 26 430.00 € en subvention complémentaire de la CAF pour le RPE (24 991.00 €) et pour la chargée de coopération du service jeunesse (1 439.00 €) ;
 - 769 611.00 € en allocations compensatrices pour la taxe foncière sur le bâti (notamment les locaux industriels) et sur le non bâti.
- **2 029 528.00 € au chapitre 75 – autres produits de gestion courante.**
 - Soit
 - 2 000 000.00 € pour le 1^{er} remboursement de la SMACL suite au sinistre de SPORTICA ;
 - 27.00 € en récupération sur l'enveloppe du FIJ et 3 468.00 € sur l'enveloppe du FAC ;
 - 6 222.00 € en complément pour la part variable de la DSP Vauban Plein Air – exercice clos au 31/10/2023 ;
 - 4 700.00 € de pénalités réclamées à EDF Entreprise Collectivité pour le lot 1 – gaz et le lot 2 – électricité suite à des retards dans la réalisation des prestations demandées ;

- 12 811.00 € suite à l'annulation des écritures 2023 passées en titre individuel et qu'il convient de passer en titre solidaire cf. à la décision de justice suite à l'incendie de l'école Anatole France 2 ;
 - 500.00 € de don par Mme BAYARD pour le centre équestre ;
 - 1 800.00 € suite à la participation de la commune au salon Lille Grand Palais.
- **2 204.00 € au chapitre 77 – produits exceptionnels :**
Soit
 - 2 204.00 € en mandats annulés sur exercices antérieurs (dégrèvements de TH 2023).

B. Dépenses et recettes d'ordre de fonctionnement

Dépenses d'ordre : **1 100 000.00 €** (virement à la section d'investissement) ;

Recettes d'ordre : **0.00 €**.